

Evaluation de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027

SYNTHESE

20 juin 2025

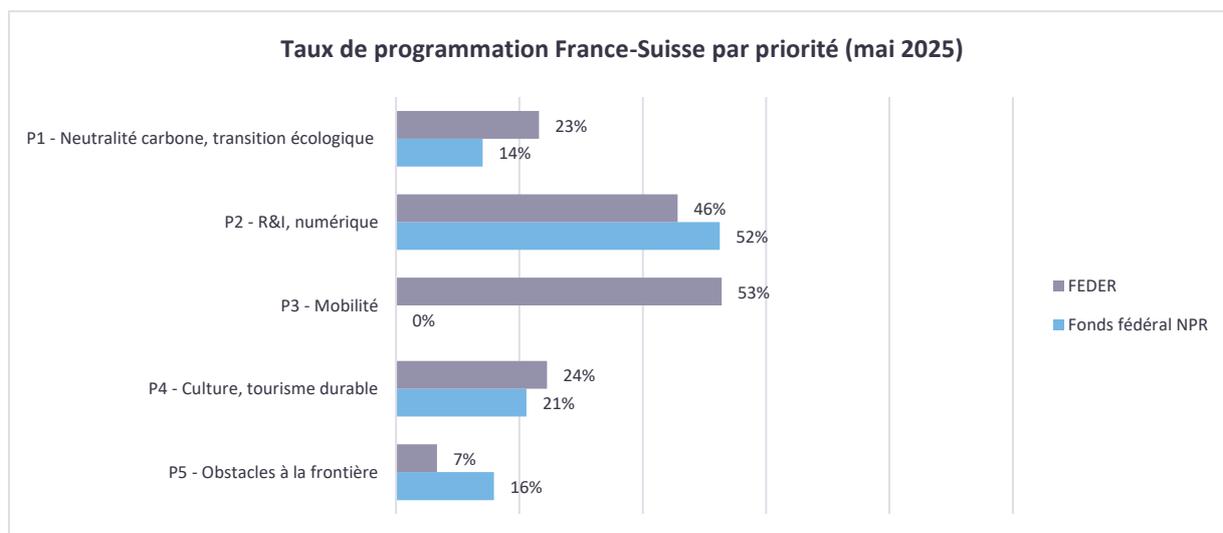
LE PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE 2021-2027

Le programme Interreg France-Suisse 2021-2027 a été adopté par la Commission européenne le 10 mai 2022. Il se caractérise par la présence d'un Etat non-membre de l'UE, la Suisse.

Le programme Interreg France-Suisse 2021-2027 en synthèse

- **Zone de coopération** : 5 Départements français dans les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes (Haute-Savoie, Ain, Jura, Doubs, Territoire de Belfort) et 7 Cantons suisses (Valais, Berne, Vaud, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Genève)
- La **Région Bourgogne-Franche-Comté (autorité de gestion)** côté français et la **Coordination régionale Interreg (CRI)** côté suisse assurent la coprésidence des organes de partenariat du programme
- Programme doté de **69,7 M€ de FEDER et 50 MCHF** de contributions suisses
- **5 priorités** en lien avec les objectifs stratégiques européens :
 - Neutralité carbone et transition écologique
 - Recherche et innovation, développement des usages numériques
 - Mobilité durable et multimodalité
 - Culture et tourisme durable
 - Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse

L'évaluation de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027 s'est faite dans le contexte d'un taux de programmation relativement faible, mais en augmentation (14% en mai 2024, 35% en mai 2025).



OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de mise œuvre du programme France-Suisse a interrogé sa stratégie, sa gouvernance et ses modalités de fonctionnement :

- Comment expliquer le **faible taux de programmation** du programme ?
- Les conditions sont-elles réunies pour **favoriser la coopération** dans la zone du programme ?
- Les **modalités de mise en œuvre** du programme France-Suisse sont-elles pertinentes et efficaces pour favoriser l'émergence de projets de qualité ?

L'évaluation était encadrée par un comité technique et un comité de pilotage réunissant l'autorité de gestion, le secrétariat conjoint, la CRI et les partenaires du programme.

Evaluation de mise en œuvre du programme Interreg France-Suisse 2021-2027

IGT.ITG – ADT Consult – eurêka 21

SYNTHESE

CONDUITE DE L'ÉVALUATION

- **Analyse documentaire et de données**
- **27 entretiens avec 48 interlocuteurs** : autorité de gestion/secrétariat conjoint/coordination régionale Interreg (CRI), partenaires du programme, porteurs de PTIC (plans intégrés territoriaux de coopération), représentants d'autres programmes Interreg ou autorités partenaires
- **Enquête en ligne auprès des porteurs de projets, porteurs potentiels (vivier) et porteurs ayant abandonné le dépôt de leur projet**
Diffusion de l'enquête : entre le 23 octobre et le 11 novembre 2024
Nombre de destinataires de l'enquête : 59 (chefs de file) et 54 (partenaires)
Taux de réponse : 41,59% - taux de réponse satisfaisant
- **Enquête en ligne auprès des partenaires de projet**
Diffusion de l'enquête : entre le 21 octobre et le 12 novembre 2024
Nombre de destinataires de l'enquête : 49
Taux de réponse : 12,24% - taux de réponse faible
- **Études de cas et benchmark** autour de 4 sujets :
 - Un sujet « animation/communication/capitalisation » (y compris les relais du programme)
 - Un sujet « participation à Interreg d'un Etat tiers à l'UE »
 - Un sujet « priorité 5 » : Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC) et lutte contre les obstacles (dont un point sur les Fonds pour petits projets – FPP)
 - Un sujet « instruction », de la fiche pré-projet à la sélection des opérations
- **Atelier évaluatif** avec l'autorité de gestion (AG), le secrétariat conjoint (SC) et la coordination régionale Interreg suisse (CRI)
- **Élaboration de préconisations** discutées en comité technique et comité de pilotage de l'évaluation



<p>Zoom sur l'atelier évaluatif AG/SC/CRI, le 9 avril 2025 à Yverdon</p>  <p>Objectif : S'interroger sur la façon de favoriser l'émergence de projets dans le programme France-Suisse</p> <p>Modalités de travail : Trois rounds de discussion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation, communication, capitalisation • Participation suisse au programme, lutte contre les obstacles, Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC) • Instruction 	<p>Benchmark : les programmes analysés pour les 4 sujets d'approfondissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Italie-Suisse • Suède-Norvège • France-Wallonie-Vlaanderen (France-Belgique) • Alcotra (France-Italie) • Poctefa (France-Espagne-Andorre) • ABH – Alpenrhein–Bodensee–Hochrhein (Allemagne-Autriche-Suisse- Liechtenstein) • Rhin supérieur (France-Allemagne-Suisse) • MARITTIMO (France-Italie maritime) • Grande Région (France-Allemagne-Belgique-Luxembourg) • Vlanders – Netherlands (Belgique-Pays-Bas) • IPA Croatie-Bosnie Herzégovine-Monténégro • Euregio-Maas-Rhine • Eurodistrict Trinational de Bâle • Aire fonctionnelle Espace Catalan (Poctefa)
--	---

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

Le programme Interreg France-Suisse 2021-2027 a connu quelques difficultés à se lancer avec un taux de programmation qui reste encore relativement faible. Les acteurs se mobilisent pour infléchir cette tendance et redynamiser la programmation via différents leviers.

L'évaluation a permis de mettre à jour différentes difficultés, mais aussi des opportunités pour le programme France-Suisse :

Difficultés	Opportunités
<p>Dynamique transfrontalière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partage limité des enjeux et priorités à l'échelle de la zone de coopération - 2 zones avec des enjeux et un fonctionnement différents, l'Arc jurassien et le Bassin lémanique - Des acteurs clés désengagés du portage de projets dans cette période de programmation - Nombre limité d'événements organisés à l'échelle transfrontalière par le programme <p>Avancée de la programmation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un programme qui priorise la transition écologique, à laquelle les porteurs suisses ont plus de difficultés à émarger - Pas d'identification des obstacles à la coopération par le programme – une priorité 5 en mal de programmation - Pas de projet dans la priorité 3 Mobilité durable et multimodalité jusqu'en 2025 – mais un projet programmé le 15 mai 2025 pour 8 M€ de FEDER - Un fort risque de dégageement d'office <p>Animation du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une animation, communication et capitalisation manquant de structuration et de moyens (notamment humains) <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différences institutionnelles et administratives importantes - Une gouvernance à interroger – identification des relais pertinents à faire et rôle des relais à renforcer <p>Coopération avec un pays tiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des contraintes réglementaires plus importantes côté français (règles UE) <p>Instruction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un circuit des projets qui est considéré encore comme « lourd » avec une fiche pré-projet dont le degré de détail semble à revoir 	<p>Dynamique transfrontalière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de nombreux acteurs engagés dans des démarches de coopération - Des porteurs de projets satisfaits de l'appui reçu par les instances du programme et prêts pour la majorité à renouveler l'expérience Interreg France-Suisse - Rapport d'information de l'Assemblée nationale française du 5 mars 2025 sur les problématiques rencontrées par les Français vivant en zone transfrontalière dans l'Hexagone – <i>Recommandation n° 55 : Accompagner les collectivités dans leurs démarches pour obtenir des financements via les fonds européens « Interreg ».</i> - Adoption du règlement BRIDGEforEU en mai, nouvel instrument pour le développement et la croissance des régions frontalières <p>Avancée de la programmation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une approche territoriale via les PTIC prometteuse (mais encore jeune) - Une stratégie de redynamisation pertinente (mais dont la mise en œuvre est à mieux partager et renforcer) - AAP avec animation thématique envisagés <p>Animation du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des moyens complémentaires d'assistance technique via Europ'Act (Volet spécifique CTE 200 K€) ; création d'un poste d'animateur <p>Instruction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une simplification engagée et des pistes de simplification à l'étude (OCS) - Le lancement d'une réflexion sur le circuit d'un dossier

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION

Au vu de ces constats, les pistes d'évolution s'orientent vers trois sujets :

	Recommandations opérationnelles	Principales pistes d'actions proposées
<p>Recommandation n°1</p> <p>STIMULER UNE DYNAMIQUE TRANSFRONTALIÈRE DANS LA ZONE DE COOPÉRATION</p> 	<p>1.1 : Renforcer l'animation et la communication par le programme France-Suisse</p> <p>1.2 : Mobiliser les relais pertinents</p> <p>1.3 : Miser sur la capitalisation</p> <p>1.4 : Renforcer la « communauté Interreg France-Suisse »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et réorganisation des ressources humaines en charge de l'animation du programme • Lancement et animation d'appels à projet thématiques • Organisation d'événements de match-making stimulant les connexions entre bénéficiaires français et suisses • Mobilisation des fonds du programme dédiés à l'Assistance technique pour renforcer les relais territoriaux (notamment français) et leur rôle dans le programme • Mobilisation des relais thématiques • Coordination nationale des relais via la mise en place d'une « autorité nationale »? • Co-construction d'une stratégie de capitalisation, appels à projet capitalisation, création de communautés thématiques • Instauration d'un fonctionnement en binômes FR/CH (AG/SC/CRI) sur certaines missions prioritaires (capitalisation, communication...) • Elargissement des membres consultatifs du Comité de suivi pour toucher de nouveaux acteurs
<p>Principales sources d'inspiration :</p>	<p><i>Programmes Interreg Alcotra, Poctefa, France-Wallonie-Vlaanderen, Suède-Norvège, Italie-Suisse</i></p>	

	Recommandations opérationnelles	Principales pistes d'actions proposées
<p>Recommandation n°2</p> <p>INTERROGER LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTRUCTION ET DE LA SÉLECTION DES PROJETS</p> 	<p>2.1 : Améliorer les outils de définition et d'évaluation des projets lors de l'instruction</p> <p>2.2 : Faire évoluer le circuit de l'instruction et de la sélection des projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la fiche pré-projet : son rôle, son contour dans le process de candidature • Réflexion sur le circuit de dépôt (1 ou 2 phases) et d'examen des dossiers • Développement des OCS (options des coûts simplifiés) • Outils de capitalisation et points de vigilance pour les instructeurs • Réflexion sur la comitologie (fonction des différentes instances), rôle du comité de suivi en particulier
<p>Principales sources d'inspiration :</p>	<p><i>Programmes Interreg France-Wallonie-Vlaanderen, Rhin Supérieur, Italie-Suisse</i></p>	

Recommandation n°3	Recommandations opérationnelles	Principales pistes d'actions proposées
<p data-bbox="204 353 437 542">MOBILISER DES OUTILS DE PILOTAGE DE LA PROGRAMMATION A COURT, MOYEN ET LONG TERME</p> 	<p data-bbox="469 295 699 452">3.1 : Miser fortement sur des outils de pilotage à court-terme du programme</p> <p data-bbox="469 501 699 658">3.2 : Approfondir les approches prometteuses pour des effets à moyen et long terme</p> <p data-bbox="469 707 699 775">3.3 : Poser les bases du post-27</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="730 277 1385 367">• Ciblage de la programmation : appels à projets, modification de la maquette, recherche de nouveaux porteurs <li data-bbox="730 380 1385 470">• Assouplissement de la règle d'équilibre des plans de financement entre France et Suisse (acté récemment par le Comité de suivi) <li data-bbox="730 483 1385 551">• Poursuite et approfondissement du soutien aux PTIC (animation) <li data-bbox="730 564 1385 654">• Précision de l'approche et utilisation des outils de lutte contre les obstacles : B-Solutions (en cours), enquête, AMI/AAP, ateliers de travail, mobilisation de réseaux... <li data-bbox="730 667 1385 779">• Réflexion stratégique post-27 : sur les petits projets, le diagnostic de la zone de coopération, les opérations stratégiques, le périmètre du programme, le règlement BRIDGEfoEU...
<p data-bbox="204 801 437 869">Principales sources d'inspiration :</p>	<p data-bbox="469 801 1385 900"><i>Programmes Interreg Poctefa, Alcotra, France-Wallonie-Vlaanderen, Grande Région, Rhin supérieur, Vlaanderen-Nederland (BE-NL) et le programme IPA Croatie-Bosnie Herzégovine-Monténégro</i></p>	

Parmi ces préconisations, certaines sont à mettre en place à court terme pour dynamiser la programmation :

- Renforcement et réorganisation des moyens d'animation (poste d'animateur acté, enveloppe Europ'Act)
- Lancement et animation d'appels à projet thématiques (avec mobilisation de relais thématiques)
- Assouplissement des règles d'équilibre du plan de financement (acté en Comité de suivi de mai 2025)
- Poursuite du soutien aux PTIC, très prometteurs, et apportant de la visibilité
- Simplification dans le montage de projets (OCS et fiche pré-projet)
- Lutte contre les obstacles transfrontaliers (b-solutions lancé via un premier webinar d'informations)

Les autres préconisations pourront être prises en compte dès le lancement des réflexions post 27.